

L'objectif principal de l'enseignement-apprentissage de la grammaire du FLE au cycle secondaire de l'éducation nationale est la maîtrise des règles générales de construction des phrases ainsi que des règles et des normes orthographiques et typographiques dans la perspective de développer des compétences en lecture, en écriture et en communication orale chez les élèves, objectifs généraux. L'essentiel de ces règles et de ces normes est enseigné au cours de la scolarité obligatoire : les cycles primaire et moyen.

En grammaire française, le verbe par exemple, peut prendre de nombreuses formes pour exprimer les différences de personnes, de nombre, de mode et de temps. Cet ensemble de formes s'appelle conjugaison et concerne la morphologie flexionnelle de cette catégorie.

Pourtant, sur le terrain, les enseignants ont maintes fois constaté que l'enseignement de ces règles reste toujours insuffisant du fait de plusieurs facteurs, dont la complexité de la conjugaison française (surtout le cas des verbes irréguliers) et la diversité des temps et des modes (par opposition à la conjugaison de la langue maternelle).

Les raisons en sont nombreuses. Les connaissances grammaticales nécessaires à la maîtrise des règles régies par les normes du français écrit sont nécessaires. Deux exemples, l'un relevant de l'orthographe, l'autre de la syntaxe de la phrase, vont l'illustrer.

Pour savoir accorder correctement les verbes d'un texte qu'il écrit, un élève est tenu de connaître les règles d'accord. Toute forme verbale se compose de deux parties distinctes : le radical (ou base) et la terminaison (ou désinence, finale). Nous noterons en outre la présence d'un affixe (iss) entre le radical et la terminaison de certaines personnes de la deuxième conjugaison. Cependant il est parfois difficile de distinguer le radical de la terminaison des verbes totalement irréguliers (avoir, aller, dire, être, faire, pouvoir, savoir et vouloir).

La connaissance de ces règles est de type cognitif; elle correspond à un savoir statique. Elle est toutefois insuffisante, car l'élève devrait savoir aussi quand et comment les appliquer concrètement. Il doit être capable de repérer à coup sûr tous les verbes conjugués dans son texte pour pouvoir les accorder; il ne doit pas les confondre avec un participe passé ou un infinitif par exemple. L'élève pourra donc reconnaître les contextes linguistiques où ces règles s'appliquent: c'est une connaissance conditionnelle. Celle-ci s'appuie sur d'autres connaissances qui ont trait au lexique, à la morphologie verbale et à la syntaxe de la phrase.

Ayant repéré tous les verbes de son texte, l'élève doit savoir comment faire l'accord du verbe; c'est ce qui est dit connaissance procédurale. L'enjeu principal pour la réussite de l'accord, nous le savons, consiste à trouver le(s) nom(s) ou le(s) pronom(s), noyau de chaque groupe du nom sujet. L'élève pourrait donc avoir une procédure sûre et stable de repérage du ou des mots qui commandent l'accord.

La grammaire scolaire, dans la forme qu'elle a prise à la fin du XIX^{ème} siècle, a repris à la grammaire générale, de type logique, la question: Qui est-ce qui ? Pour trouver le sujet grammatical. Depuis, cette question est devenue le seul moyen de repérage du sujet pour les élèves.

Or, l'interrogation donne souvent des réponses ambiguës (dans le cas des constructions impersonnelles telle que: "*Il se trouve des difficultés*") et elle n'est pas toujours utilisée adroitement par les élèves. Aussi, même à la fin du cycle secondaire, l'accord du verbe est-il encore souvent fautif, la procédure étant insuffisante ou non utilisée, peut-être parce que l'élève ne se réfère pas souvent aux tableaux de conjugaison.

Cependant, même acquises, ces connaissances ne garantissent pas que l'apprenant orthographe correctement tous les verbes. Il doit être mis en situation de les mettre en pratique de façon systématique et réfléchie dans différents contextes linguistiques. Une phase d'entraînement offrira à l'attention de l'élève tous les cas possibles (un ou plusieurs GN; GN plus

ou moins complexes, de différentes personnes, sous différentes formes, dans différents types et formes de phrases, avant ou après le verbe, éloignés ou pas du verbe). Il devra examiner chacun d'eux et faire toutes les opérations nécessaires de façon rigoureuse pour résoudre le problème de l'accord du verbe.

De plus, la pratique de l'écriture est essentielle pour acquérir la maîtrise de cet accord. Lorsqu'il écrit, l'élève doit gérer un ensemble d'opérations complexes qui portent sur l'organisation du texte, le lexique, la syntaxe, l'orthographe... Aussi, toute son attention ne pourra-t-elle pas se concentrer sur cet accord. Il est donc indispensable de guider le transfert des apprentissages lors de l'écriture.

L'enseignant se doit de rappeler à l'élève que chaque verbe doit être accordé correctement (tout en lui donnant le temps nécessaire à cette tâche) et de ne pas tolérer d'erreurs «d'inattention», les connaissances et les stratégies acquises devant être rigoureusement appliquées. Les automatismes se créeront avec la pratique et les orientations des enseignants. Cela demande du temps, des outils didactique adaptés, de la détermination et de la constance de la part des élèves et de leurs enseignants.

Pour prendre en charge ces difficultés inhérentes aux difficultés rencontrées par les apprenants quant à l'accord du verbe, nous procéderons de la manière suivante.

Nous consacrerons le premier chapitre, que nous avons intitulé "le verbe", dans une approche ayant un caractère théorique, à la question "qu'est-ce qu'un verbe?"

Nous essaierons de dresser un inventaire de toutes les définitions possibles du verbe, noyau de la phrase verbale. Cette base théorique a pour objectif de baliser notre recherche et nous permettra de mieux cerner notre corpus.

Nous citerons les différents types de verbes, les catégories verbales et la morphologie du verbe où nous traiterons les radicaux, le classement des affixes, les verbes défectifs. Nous nous arrêtons à la syntaxe du verbe où nous aborderons, après quelques généralités sur le verbe, l'accord du verbe et l'accord du participe passé.

Dans le deuxième chapitre qui porte sur "le système verbal", nous commencerons par quelques définitions propres au verbe, nous traiterons des espèces de verbe où nous aborderons les verbes transitifs et les verbes intransitifs, les verbes pronominaux, les verbes impersonnels, les formes du verbe (avec les principaux aspects), la définition de l'aspect, du nombre et de la personne, de la voix, des modes et des temps. En conjugaison, nous étudierons le radical et la désinence, les verbes auxiliaires et les types de conjugaison des trois groupes de verbes.

Nous nous arrêterons sur les verbes irréguliers, les verbes défectifs et la conjugaison passive. Nous la détaillerons suivant les modes indicatif, subjonctif, conditionnel, impératif, infinitif et participe. Nous passerons à la conjugaison pronominale, impersonnelle, à la conjugaison des verbes intransitifs avec être et enfin la conjugaison interrogative.

Nous traiterons la syntaxe des modes et des temps. Nous verrons aussi certaines règles d'accord avec certaines irrégularités.

Le troisième chapitre auquel nous avons attribué le titre "Analyse du corpus", nous l'entamerons par une présentation du corpus, des productions écrites, du pourquoi des productions écrites, du public concerné et de la méthodologie d'analyse.